

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 27 Février 2020
P.V. n° 23**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire de séance : M. Christophe ESCUDERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

- *Information – Réunion avec les clubs*

CORRESPONDANCE

- **LA LONDE** : informant de la fermeture du Gymnase pendant les vacances scolaires. La rencontre LA LONDE / CLASSIC ST JEAN prévue le 17.02.2020 est reportée au Lundi 16.03.2020 à 21h00.

D'autre part le club de LA LONDE nous informe que ses matchs à domicile se joueront à 21h jusqu'à la fin de la saison.

- **SC TOULON** : demandant à avancer la rencontre contre LES ARCS FUTSAL du 07.03 au 04.03.2020. Le club adverse ne donne pas son accord, la Commission dit match à jouer comme prévu initialement le 07.03.2020.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

1^{ère} Division Futsal :

SP. CLARET FUTSAL / CSK VAL DES ROUGIERES du 22.02.2020

COUPE DU VAR FUTSAL

Le tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe du Var se déroulera le Jeudi 12 Mars 2020 à 15h00.

Les rencontres seront à jouer durant la semaine du 30 mars au 4 avril 2020.

Les clubs souhaitant y participer seront les bienvenues.

INFORMATION – REUNION AVEC LES CLUBS

Quelques problèmes ont été rencontrés les dernières semaines lors de deux rencontres Futsal et lors de la Coupe du Var U16 Futsal.

Afin de régler ces problèmes le plus rapidement possible, le Futsal se portant bien depuis quelques années.

La Commission décide de faire une réunion avec tous les clubs le Jeudi 05 Mars 2020 à 18h00 au siège du District.

La présence du Président et d'un dirigeant est vivement souhaitée.

RAPPEL

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

*Prochaine réunion
Jeudi 5 Mars 2020*

Le Secrétaire de séance : Christophe JOLY